

# **UNION DES COMORES**

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le 22/01/2026

**DECRET N°26 - 010 /PR**

Portant nomination de la Présidente du Tribunal de commerce de Moroni

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°05-018/AU du 31 décembre 2005, portant Statut de la Magistrature, promulguée par le décret N°06-168/PR du 07 septembre 2006 ;
- VU la loi Organique N°15-013/AU du 28 décembre 2015, relative au Conseil Supérieur de la Magistrature, promulguée par le décret N°16-021/PR du 20 janvier 2016 ;
- VU la loi N°20-020/AU du 12 décembre 2020, relative à l'Organisation Judiciaire en Union des Comores, promulguée par le décret N°20-164/PR du 28 décembre 2020 ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## **DECREE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame SAKINA MAYEVA DHOIMIRI**, Magistrate, matricule N° 87 528 E, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Moroni, est nommée Présidente du Tribunal de commerce de la même ville en remplacement de Monsieur AHAMADA HAMIDOU.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Justice et le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

